à Bartizon, à la lisière de la forêt de Fontainebleau. C'est là qu'il faisait des apparitions soudaines, dans une superbe automobile de luxe.

DANS LA RÉGION

A LILLE

L'émotion causée à Lille par ce krach est toujours aussi considérable.

Devant les bureaux, boulevard de la Liberté, la foule, composée surtout de curieux, n'a cessé de circuler et de lire les dépêches et affiches qui engagent les actionnaires au calme.

L'un d'elles affirme que les détenteurs des actions des « Manchons Hella » touchaient un dividende. C'est dire que cette société ne serait pas atteinte par le krach.

Parmi les personnes qui se sont présentées hier dans les bureaux, nous avons pu remarquer deux gardes, d'une commune environnante qui, possesseurs d'actions des mines de Lens, auraient déposé celles-ci aux guichets des bureaux de la succursale lilloise en échange de titres de sociétés émis par la banque Rochette.

C'est le seul incident marquant de la journée.

Malgré les bruits courant en ville, nous pouvons affirmer qu'aucune perquisition n'a été faite dans les bureaux.

Ajoutons encore que parmi les raconteurs recueillis dans la foule, on disait que ce krach pour Lille causait un préjudice de 15.000.000 francs !

A TOURCOING

LA SUCCURSALE EST FERMÉE. — UN NOUVEAU TÉLÉGRAMME

Les bureaux de la succursale tourquennoise du Crédit minier et industriel sont restés fermés toute la journée de mercredi.

Quelques curieux seulement ont défilé devant la vitrine et ont lu une nouvelle dépêche expédiée de Paris par le directeur de l'agence de Tourcoing, M. Maximilien Pinet.

Voici le texte de cette dépêche :

« Le parquet a commis une grave erreur. Il aura de terribles responsabilités à rendre. M. Rochette n'est pas un voleur, mais un honnête homme qui a sur le dos toute la hadife bancaire. Il y a six millions en caisse et pas de passif. »

Cette dépêche a été accueillie avec indifférence. Pour nos concitoyens, l'affaire est classée ; tout espoir est perdu. C'est ce que nous ont déclaré quelques-uns des clients du Crédit minier, que nous avons interrogés.

Le nombre des victimes tourquennoises est moins considérable qu'il ne serait permis de le supposer. Le Crédit minier était depuis longtemps tenu en suspicion. Il est d'ailleurs nécessaire d'ajouter que plusieurs personnes notoirement connues comme ayant été leurrées par les promesses de la maison Rochette et par la perspective d'accroître facilement leur petit pécule, se défendent aujourd'hui avec un sourire un peu forcé d'avoir été dupes.

C'est assez mélancolique, et très humain.

Informations

RÉGIONALES

Terrible collision de tramways à LILLE

A la porte de Béthune un car tamponne un tonneau de vidanges. — Un second tient le jeter sur le premier. — Sous la violence du choc un ouvrier a l'abdomen écrasé. — Un employé de la Compagnie roule sous les voitures.

La journée d'hier peut sérieusement marquer dans le palmarès des tamponnements enregistrés par la Compagnie des Tramways de Lille, nous a depuis longtemps habitués.

Un ouvrier, en voulant aider des employés de la Compagnie dont une voiture venait de tamponner un tonneau de vidanges a été mortellement blessé par suite d'un second tamponnement entre tramways.

Avant de relater ce douloureux accident et les circonstances dans lesquelles il se produisit, disons de suite, sans parti-pris, qu'une grande part des responsabilités pourrait incomber à la Compagnie.

Celle-ci, bien entendu, cherchera à s'en tirer en disant que la victime fut blessée en des circonstances particulières ; qu'elle n'avait nullement à intervenir et poussera sans doute l'outrecuidance jusqu'à demander de quoi se mêlait ce citoyen !

Si elle ne parle pas dans ce sens, et épargne la victime, elle fera retomber toute la responsabilité sur son personnel et accusera ses wattmen et receveurs d'imprévoyance, de négligence, etc.

La Compagnie, en un mot, saura se tirer d'affaire en faisant retomber la faute sur ses sous-ordres.

Et pourtant, moralement, n'est-elle point en partie responsable de cet accident qui, à l'heure où nous écrivons, aura sans doute coûté la vie à un brave travailleur, à un père de famille ?

Dans les compagnies de chemins de fer, lorsqu'un convoi, pour une cause quelconque, stoppe en route, un chef de train, un garde-frein, un employé quelconque se porte à l'arrière, à une certaine distance, et couvre l'arrière du train en panne, soit par des feux, soit par des pétards.

La Compagnie des Tramways de Lille ne pourrait-elle agir de la sorte ? Lorsqu'un accident de la gravité de celui d'hier se présente, c'est-à-dire quand un tamponnement entre car et voiture survient et nécessite un assez long travail pour dégager la voie, un employé ne peut-il se porter à l'arrière, ou l'avant, et « couvrir » le train soit par un feu (une lanterne), soit par un pétard placé sur le rail, surtout si l'accident se produit par un temps de brouillard ?

La Compagnie donne-t-elle à ses agents les instructions nécessaires leur permettant d'éviter une catastrophe irréparable ?

La justice saura faire la juste part des choses.

Nous constatons un fait, dont les conséquences peuvent avoir, et auront sans doute, malheureusement, une issue fatale, laissons à qui de droit le soin de nous dire à qui en incombe la lourde faute.

L'ACCIDENT

Hier, vers six heures et demie, un tonneau de vidanges de la Société Lilloise, attelé de deux chevaux, longeait la voie des tramways de Lille.

Le véhicule se dirigeait vers cette commune.

Derrière, venait un car H conduit par le wattman Delpierre, receveur Debane. En franchissant la Porte de Béthune, le wattman, voyant, malgré le brouillard, l'obstacle, ralentit considérablement l'allure de sa voiture afin d'éviter un heurt en un passage dangereux.

Ce fut là sage précaution dont doit être félicité ce conducteur.

Entre la Porte et les murs des glacis, à la courbe de la double voie, le charretier, en se retournant, aperçut le tramway. Immédiatement, pour se garer du tramway qui le suivait, il dirigea son attelage sur la voie gauche.

A ce moment, venant de Lons, arrivait un autre car H 8377, conduit par Jean Coppin, receveur Charles Vaillant.

Les deux véhicules se trouvèrent en présence et, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, le wattman, surpris par cet obstacle, n'ayant pu en temps serrer ses freins, une collision se produisit.

Sous la violence du choc, les chevaux furent renversés à terre, cependant que la flèche du tonneau pénétrait dans la tôle d'avant du car et venait s'arrêter sur la cloison...

Ce fut un affolement parmi les voyageurs, le personnel du car et de la remorque et des passants.

Tous s'empressèrent. On releva les chevaux, et les employés, aidés de voyageurs de bonne volonté, se mirent en devoir de dégager les voitures.

CONTRE-TAMPONNEMENT FATAL

Pendant que certains s'occupaient à faire reculer la tonne de vidange, un voyageur, M. Jean-Baptiste Devyst, âgé de 59 ans, peigneur à l'usine Faucheur, rue des Stations, monté sur la plate-forme avant, repoussait la flèche.

A ce moment, un car H 821-8, wattman Thorez, receveur Watiquier, venant également de Lons, vint avec violence heurter l'arrière du précédent tramway.

Un cri strident se mêla au fracas des deux véhicules se tamponnant.

Le malheureux Devyst, pris entre le caisson du car 8377 et la flèche qu'il cherchait à dégager, reçut celle-ci en plein ventre...

L'abdomen perforé, il roula sur la plate-forme, évanoui, en même temps qu'un autre ouvrier, Henri Leconte, employé à la Compagnie comme nettoyeur de raile, qui se trouvait entre la tonne de vidanges et le car 837-7, surpris par le choc, roulait sous ce dernier véhicule.

Aussitôt, tous s'empressèrent autour des deux victimes de ce tamponnement et on les dégagea.

On les transporta dans une pharmacie voisine, où le docteur Descheemacker, mandé, accourut immédiatement prodiguer ses soins.

Le plus dangereusement, sinon mortellement atteint, était M. Devyst, qui avait le bassin perforé et la cuisse droite brisée. Le fémur était complètement à nu.

La seconde victime, Leconte, s'en tirait avec de légères contusions.

Après avoir donné les premiers soins aux deux blessés, le praticien fit diriger d'urgence sur l'Hôpital de la Charité, l'infortuné peigneur et reconduire Leconte à son domicile, rue Delezennes.

NOTRE ENQUÊTE

A quatre heures, nous nous présentons au domicile de Devyst, rue Destailleurs, 37.

Vainement, nous heurtons à l'huis. La porte reste close. Une voisine veut bien nous dire que la femme de Devyst vient d'être mandée à l'hôpital.

La famille de l'infortunée victime, dont l'état est considéré comme désespéré, est composée de huit enfants, dont deux filles et un garçon sont mariés.

Les cinq autres, dont l'aîné, Hector, vient de rentrer du service militaire, habitent avec leurs parents. Le cadet, Victor, est âgé de quinze ans. Il travaille, ainsi que trois de ses frères, à la même usine que leur père.

Décrire la douloureuse consternation de cette famille à l'annonce de ce tragique accident survenu à Jean-Baptiste Devyst, qui, peu d'instants auparavant les avait quittés plein de vie, est impossible.

Dans la soirée, nous avons fait prendre des nouvelles de l'état du blessé. Malheureusement, une issue fatale est à redouter, et à l'heure où paraîtront ces lignes, le malheureux aura sans doute succombé à son horrible blessure.

Puissent ces prévisions ne point se réaliser !

Ajoutons qu'alors que le car 821-8 venait tamponner l'arrière du car 837-7, la voiture H-9 vint elle-même heurter l'arrière de ce dernier véhicule.

Parions que la Compagnie va rejeter la responsabilité de ce triple tamponnement sur le brouillard.

M. Roussenac, commissaire de police du 6e arrondissement, procède à une enquête.

Horrible mort d'une fillette

PRÈS DE MONTREUIL

Mardi vers cinq heures du soir, la jeune Edith Grignon, 7 ans, fille du boyeur de Montreuil, revenait de l'école et retournait chez ses parents qui demeurent entre Beaumerie et Montreuil. Elle était accompagnée de ses sœurs et de plusieurs autres écolières qui tenaient la droite de la route de Beaumerie à Montreuil.

Edith Grignon, qui lisait un livre, marchait à gauche. Tout à coup elle voulut traverser le chemin. A ce moment arrivait l'automobile de M. Lagelouze, percepteur à Berck. La pauvre enfant n'eut pas le temps de se garer et fut tamponnée violemment à la tête par un des phares de l'automobile dont une roue coupa en deux le pied de la fillette tombée sur le sol. La mort fut presque instantanée.

Une enquête a été ouverte sur cet horrible accident.

L'incident du 8me de ligne

Le soldat qui blessa d'un coup de fusil un lieutenant et un soldat aurait agi volontairement et avec préméditation.

L'enquête continue sur cette grave affaire dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Le soldat Wallaert, que nous avions indiqué comme ayant fourni les cartouches de tir réduit à Moronval, a été mis en liberté, son innocence ayant été établie.

Moronval lui avait bien demandé de ces cartouches, mais celui-ci les lui avait refusées.

Où Moronval s'est-il procuré celles avec lesquelles il a tiré sur le lieutenant Vergriète ?

L'auteur présumé des deux coups de feu s'est refusé à s'expliquer à ce sujet.

Des expériences ont été renouvelées dans la cour de la caserne et des tirs ont été effectués sur des mannequins.

Ceux-ci ont été placés à cinquante mètres d'un groupe de soldats qui ont tiré dessus avec des cartouches de tir réduit. Or ces tirs ont démontré que les balles, à cette distance, n'avaient plus aucune force de pénétration.

Etant donné que le lieutenant Vergriète se trouvait à cent cinquante mètres de l'endroit où le coup de fusil est parti, il paraît démontré que Moronval n'a pas tiré sur cet officier avec une cartouche de tir réduit, mais avec une cartouche à blanc dans laquelle il avait placé une balle.

Ce fait est grave et s'il était démontré, prouverait la préméditation.

Un autre point paraît également acquis à l'instruction. Les première et deuxième compagnies effectuaient des feux de salve sur les troisième et quatrième compagnies. Or, au cours de ces feux, le lieutenant Vergriète se trouvait isolé à cent mètres environ sur la droite de ces deux dernières compagnies, c'est-à-dire absolument en dehors du rayon de tir. Il avait donc visé spécialement.

De même pour le soldat Hède. Celui-ci se trouvait dans sa compagnie et tournait le dos à la première et à la deuxième compagnies, quand la balle l'a atteint par derrière, lui frolant la tête, et traversant la visière de son képi.

A ce moment, des officiers, parmi lesquels se trouvaient le commandant Guyot et le lieutenant Dangréau, étaient réunis en un groupe entre les compagnies combattantes, et dans le rayon de tir. Ce groupe a-t-il été visé par l'inculpé ? Nous n'en savons rien.

Le médecin major du 8me de ligne a retiré mardi matin la balle, qui s'était logée dans l'abdomen du lieutenant Vergriète. L'opération a parfaitement réussi et l'état du blessé était hier soir, aussi satisfaisant que possible.

Arrestation d'un mystérieux mendiant

A VALENCIENNES

Un violoniste ambulant, ancien sous-officier de l'armée prussienne est arrêté à Anzin. — L'enquête à Valenciennes.

Nous avons relaté dans notre deuxième édition — minime et banal fait-divers — l'arrestation pour mendicité déguisée d'un sujet allemand, Frankel Paul, par la gendarmerie d'Anzin.

Cette arrestation a produit, dit-on, quelque bruit et quelque émotion, tant au parquet qu'à la sous-préfecture.

En résumé, Frankel se trouvait avec une bande de musiciens ambulants, sujets étrangers qui logent dans des roulottes, en divers quartiers d'Anzin.

Il jouait, lui du violon, et, comme les autres, son morceau joué, réclamait quelque aumône.

Les gendarmes arrivant, ils prirent la fuite et, attrapés, on vérifia l'état-civil de tous. Ils étaient en règle, sauf Frankel, qui n'avait sur lui qu'une pièce au nom d'Hoffmann, nom, qui disait-il, n'était pas le sien.

Conduit au parquet, il se dit être, donc Frankel, ancien sous-officier d'infanterie allemande.

Ses allures bizarres avaient intrigué les autorités, et on n'était pas loin de flairer quelque fait d'espionnage !

Hier, dans l'après-midi, M. Dugardin, adjoint, remplaçant M. le commissaire central absent, s'est rendu 75, rue de Lille, à l'estaminet où logeait Frankel. Une perquisition a été opérée par MM. Havez, sous-brigadier de sûreté et Bernard, agent, en présence de Frankel.

L'opération n'a donné aucun résultat, on a seulement trouvé le violon et l'accordéon de l'allemand, qui a été réintégré ensuite à la prison.

Avant de venir ici, il durait habité Lille, où il durait une amie. Des renseignements vont être demandés pour éclaircir le mystère, s'il y en a, et si Frankel n'est pas simplement le chemineau classique, moins dangereux pour la Défense nationale que sans doute pour les poulaillers des sédentaires.

CHRONIQUE ELECTORALE

A Carvin

LA LIGUE REPUBLICAINE ET LE PARTI SOCIALISTE S'UNISSENT AU PREMIER TOUR CONTRE LA REACTION

Les groupes de la Ligue républicaine et du Parti socialiste de Carvin ayant décidé de marcher ensemble à la bataille électorale du 3 mai pour battre la réaction, les candidats se sont réunis à 7 heures chez le citoyen Auguste Hachez, pour s'entendre sur la conduite à tenir.

Voici la liste qui sera soumise aux électeurs.

Liste de concentration républicaine radicale et socialiste

Sougey Henri, conseiller sortant.
Cordier Seraphin, ancien conseiller.
Deruch Pierre-Joseph, conseiller sortant.
Jubert Arthur, conseiller sortant.
Dieudonné Jean-Baptiste, délégué mineur.
Lalies Ferdinand (dit M. Thiers), cultivateur.
Gressier Athanase, secrétaire de la section syndicale.
Herbaut Eugène, négociant.
Hecquet Aniceto, cultivateur, ancien instituteur.
Plachez Edouard, boulanger.
Dieudonné Arthur, ouvrier mineur.
Barrez Chevalier Cornil, entrepreneur de menuiserie.
Simon Cyr, délégué du syndicat.
Caron Sylvain pâtissier, administrateur du bureau de bienfaisance.
Diévart Théodore, cordonnier.
Fougnies Gustave, ouvrier mineur, commerçant
Dehay Omer, marbrier graveur.
Bar Richir-Henri, délégué du syndicat, cabaretier.
Quennessé Jean-Baptiste, quincaillier, maréchal-ferrant.
Mercier Jean-Baptiste, président de la section syndicale.
Allard Jules, cultivateur, fabricant de briques.
Carlier Alphonse (dit Marécaux), ouvrier mineur, cabaretier.
Robart-Debailleul Emile, négociant.

AVIS. — Les candidats ci-dessus désignés se présentant ensemble sur la liste de concentration républicaine radicale et socialiste interdisent formellement l'emploi de leurs noms pour la formation d'autres listes.

Ils s'engagent solidairement à exercer des poursuites contre les auteurs et distributeurs de listes panachées dans lesquelles il aurait été fait usage de leurs noms, malgré leur volonté nettement exprimée.

Ils se réservent de faire saisir les dites listes et d'en poursuivre l'annulation conformément à la loi.

Nouvelles de Partout

Les remorqueurs du port de Douvres sont partis au secours du transatlantique allemand Hertzog, qui s'est échoué sur la côte française, entre Boulogne et Calais.

On annonce officiellement que les dommages causés par l'explosion des poudrières de Batheo se réduisent à la destruction totale des poudrières. Il y a quatre morts et treize blessés. Les villages voisins n'ont que légèrement souffert.

L'*Officiel* publie un décret créant 5 nouveaux postes d'inspecteurs du travail et les répartissant sur le territoire français dans les circonscriptions actuellement les plus chargées.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LE KRACH ROCHETTE

ROCHETTE EXPOSE LA SITUATION DE SES AFFAIRES AU JUGE D'INSTRUCTION ET ASSURE QU'ELLES SONT EN PLEINE PROSPERITE

Paris, 25 mars. — Pendant la perquisition opérée dans son cabinet, à la Banque Franco-Espagnole, par M. Berr, juge d'instruction, et que nous relatons plus haut, Rochette est resté très maître de lui ; en arrivant dans son cabinet, Rochette, comme s'il n'était pas sous la surveillance de la police, s'installa à son bureau, puis il déclara qu'il avait des explications à donner pour la bonne marche de l'affaire. Et immédiatement il fit un clair exposé de la situation, priant M. Berr de prendre toutes les dispositions nécessaires pour conjurer une catastrophe et estimant qu'avec les dix millions trouvés dans les banques, on pouvait assurer le fonctionnement de toutes les sociétés, soutenant qu'elles reposent sur des certitudes industrielles.

Rochette faisait ensuite signifier à MM. Lemarquis et Graux, administrateurs judiciaires, qu'il faisait toutes ses réserves au sujet de leur administration, déclarant que, au moment de son arrestation, les sociétés du Crédit Minier et de la Banque Franco-Espagnole étaient en parfaite bonne voie et qu'aucune catastrophe n'était à craindre.

D'un examen sommaire, les papiers trouvés dans le bureau de Rochette ne semblent pas avoir une grande importance ; on n'en a trouvé aucun concernant ou émanant d'un homme politique.

Une autre perquisition a eu lieu au siège du Syndicat Minier, pour examiner quelles relations existaient entre la Banque Franco-Espagnole et le Crédit Minier. Ces relations étaient celles qui existent de banque à banque.

Les administrateurs de la Société des manchons Hella ayant demandé l'autorisation d'entrer en possession des sommes appartenant à cette société, qui n'avait rien de commun avec les affaires Rochette, lesquelles étaient simplement chargées de placer leurs titres, M. Berr, juge d'instruction, a refusé.

A LYON

Lyon, 25 mars. — Il est parvenu du parquet de Paris à celui de Lyon un télégramme ordonnant de fermer judiciairement la banque du Crédit Minier à Lyon. Aucun ordre de perquisition n'y était joint.

A Villefranche-sur-Saône, d'après le directeur de la succursale de cette ville, près d'un million de titres auraient été placés par l'agence régionale dans la ville même et dans les communes environnantes.

A TOULOUSE

Toulouse, 23 mars. — La répercussion causée par le krach financier de la banque Rochette a été énorme à Toulouse, où une succursale du Crédit minier et industriel était installée depuis un peu plus de deux ans.

Tout d'abord, le Crédit Minier ouvrit un petit bureau financier, place du Capitole, mais les affaires prospérant, il ne tarda pas à prendre un logement plus vaste et plus somptueux rue de Metz, où une dizaine d'employés étaient occupés.

Le parquet agissant conformément aux instructions venues télégraphiquement de Paris, a fait notifier à M. Albert Rieux, qui est le directeur de la succursale, l'ordre de suspendre toute espèce d'opération, un liquidateur judiciaire des sociétés fondées par M. Rochette ayant été désigné par le tribunal de la Seine.

M. Rieux a déclaré qu'il se conformerait strictement à cet ordre, mais aux personnes qui se sont présentées dans ses bureaux pour avoir des nouvelles, aux actionnaires venus pour avoir des renseignements, aux journalistes en quête de nouvelles, il a montré une extrême confiance : pour M. A. Rieux M. Rochette est tout simplement victime de concurrents déplités, d'adversaires sans scrupules et de manœuvres politiques, et tout fut fait par s'arranger, toutes les affaires montées par cet homme extraordinaire seront certainement reprises par d'autres financiers et elles prospéreront.

A la Succursale de la Société du Manchon Hella, on déclare que le Manchon Hella n'est pas compromis.

Enfin, la succursale de Toulouse a fait de nombreuses opérations financières depuis sa création et elle a placé parmi sa clientèle un stock assez important d'actions de la Banque Franco-Espagnole.

Une victime du krach se suicide

Paris, 25 mars. — Un nommé Lucien Grival, âgé de vingt-neuf ans, demeurant rue Miollis, s'est suicidé à son domicile. Il avait été ruiné par le krach Rochette.

Les Sénateurs et les titres Rochette

TOUT S'EXPLIQUE !

Paris, 25 mars. — Nous avons dit hier qu'un cocher avait remis au concierge du Sénat une serviette oubliée, disait-il dans sa voiture par deux sénateurs qu'il venait d'amener.

Cette serviette contenait 33 titres d'une des sociétés fondées par M. Rochette.

La questure recherche vainement les sénateurs et le propriétaire des actions.

Hier matin, un monsieur se présentait dans la loge du concierge du Sénat et demandait à ce fonctionnaire s'il était exact ainsi que les journaux l'avaient annoncé, qu'un cocher lui eût remis la veille des titres trouvés dans sa voiture.

Sur une réponse affirmative, le visiteur déclara être M. S..., armurier à Laigle, et réclama la serviette. Il ajouta qu'à la suite du krach Rochette, plusieurs habitants de Laigle qui, comme lui, possédaient des titres des différentes affaires exploitées par le financier, l'avaient chargé de défendre leurs intérêts à Paris.

M. S., était arrivé dans la matinée de mardi, porteur de 33 titres serrés dans une serviette ; il avait pris un fiacre pour se faire conduire dans un hôtel et avait oublié sa serviette dans le fiacre.

Au moment où il quitta le véhicule, il vit deux messieurs — les deux sénateurs — héler le cocher.

Le concierge du Sénat ne fit naturellement aucune difficulté pour restituer les titres à M. S...

Explosion d'une locomotive

UN MÉCANICIEN TUÉ

Nîmes, 25 mars. — Une explosion s'est produite à 3 h. 54 du matin dans la locomotive du train express allant de Lunel à Nîmes. Le mécanicien, grièvement blessé, est mort à l'hôpital de Lunel, où il avait été transporté ce matin à 8 heures.

Il n'y a pas d'autres blessés.

GUILLAUME II A VENISE

LES DEUX SOUVERAINS BOIVENT A L'ALLIANCE

Venise, 25 mars. — A midi, lorsque le cortège royal est arrivé au palais, la foule manifesta si chaleureusement que les souverains durent se présenter au balcon pour la remercier.

A la fin du déjeuner le roi Victor-Emmanuel porta un toast à la famille impériale allemande et à la prospérité des deux pays alliés; l'empereur Guillaume II remercia et but à la famille royale italienne.

Après quelques instants de conversation, l'empereur, l'impératrice, le prince Auguste Guillaume et la princesse Victoria Louise se rendirent à bord du Hohenzollern, pendant que les navires tiraient des salves et que la population poussait des hourras.

La place Saint-Marc était noire de monde.

Les Balkans et le Maroc

Londres, 25 mars. — Le correspondant de Berlin à la Westminster Gazette dit que d'après le bruit qui court dans les milieux politiques allemands, on aurait discuté dans l'entrevue qui a eu lieu entre le kaiser et Victor-Emmanuel à Venise, non seulement la question des Balkans, mais aussi la question marocaine.

Depuis quelque temps, ajoute le même correspondant, la possibilité de la dénonciation de l'acte d'Algésiras par la France, en dépit des démentis parisiens, est un argument de discussions pour les diplomates. Si la France, par suite de la tournure prise par les événements au Maroc, eût voulu demander des pouvoirs plus étendus que ceux qui lui furent conférés par l'Europe, le kaiser et le gouvernement allemand feraient les démarches nécessaires pour que sur cette question de nouveaux dissentiments ne s'élèvent plus entre les représentants de la Triplice.

L'ENTREVUE ET LA PRESSE

Rome, 25 mars. — La plupart des journaux spécialement les journaux officieux, se trouvent d'accord pour affirmer que l'entrevue de Venise n'a point d'importance politique et constitue purement et simplement un acte de courtoisie. La « Tribuna » publie dans ce sens une note très remarquée.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 307,645 gagne 100,000 francs.

Les deux numéros suivants : 240,087 et 79,474 gagnent 10,000 francs.

TOUJOURS LES SATYRES !

Brest, 25 mars. — Deux individus ont assailli la nuit dernière Mme Bernard, ménagère, demeurant à Plouevez-du-Faou, pendant qu'elle regagnait son domicile; l'un d'eux, qui a été reconnu pour un nommé Boédec, journalier, a tenté de la violer; il a été arrêté.

L'assassinat du marchand de vanille

Brest, 25 mars. — Un matelot détenu à la prison maritime de Pontanion, à Brest, a demandé à faire à la justice civile des révélations sur l'assassinat du marchand de vanille du boulevard Voltaire à Paris.

M. Leray, juge d'instruction, l'a interrogé aujourd'hui.

Un théâtre en flammes

27 POMPES ET 160 POMPIERS EMPÊCHENT UN DÉSASTRE

Londres, 25 mars. — Un incendie qui aurait pu être désastreux, a éclaté ce matin au théâtre de Druly Lane, historique théâtre de pantomime. Heureusement, on a baissé immédiatement le rideau de fer, de façon à ce que le feu, qui avait éclaté sur la scène, ne s'étendît pas.

La scène a été totalement détruite et le toit est gravement endommagé.

27 pompes et 160 pompiers arrivèrent promptement sur les lieux du désastre et purent maîtriser l'incendie.

Les dégâts sont évalués à 250.000 francs.

Dramatique suicide d'un malade

Bruxelles, 25 mars. — Le rue Tazieux, à Molenbeek, a été mise en émoi par un dramatique événement.

Un ouvrier mégissier, M. Guillaume Dedonder, âgé de 40 ans, qui, dans ses moments perdus, exerce également le métier de coiffeur, s'est suicidé dans des circonstances tragiques. Cet homme, qui est marié et père de deux jeunes filles, âgées de 18 et de 16 ans, s'entendait fort bien dans son ménage et ne se livrait pas à l'abus des boissons alcooliques. Dimanche dernier, M. Dedonder eut un commencement d'attaque qui, bien que n'ayant eu aucune suite fâcheuse, ne laissa pas que de l'impressionner profondément.

Depuis ce jour, le pauvre homme paraissait en proie à un trouble étrange.

Mercredi soir, il monta à sa chambre, située au second étage, en compagnie de sa femme et de ses deux enfants, qui logent dans une chambre contiguë.

Pendant qu'il se déshabillait pour se mettre au lit, il dit brusquement à son épouse : « Retire toi, je me sens devenir fou ; je suis sur le point de faire un malheur ! » Sa femme essaya de le consoler par de douces paroles, tandis qu'elle s'occupait de ses enfants. Tout à coup, Dedonder prit son élan, alors qu'il était en caleçon, et se précipita par la fenêtre ouverte. Le malheureux alla s'abattre sur les dalles du trottoir.

Dans son épouvantable chute, il se fracturas les jambes, les bras et le crâne. La mort fut immédiate.

Une foule nombreuse s'amassa aussitôt ; le corps fut relevé et transporté à l'intérieur de la maison, par les voisins, attirés par les cris d'effroi poussés par la mère et les enfants.

M. Baeckelandt, officier de service au commissariat de la place Communale, arriva quelques instants plus tard, accompagné du docteur Nevart. Le praticien ne put que constater le décès. Pendant ce temps, l'officier de police dut organiser un service d'ordre, tellement la foule était nombreuse. Ce n'est que longtemps après que la circulation a pu être rétablie.

A LA GAUCHE radicale-socialiste

Le Groupe et le Gouvernement. — La pétition des Retraites Ouvrières. — Les prochaines vacances du Gouvernement.

Paris, 25 mars. — On nous communique le procès-verbal suivant :

La Gauche Radicale-Socialiste, réunie à la Chambre sous la présidence de M. Doumergue, a pris acte de la décision de la commission sénatoriale des retraites ouvrières de ne pas inclure du bénéfice de la loi sur les retraites les fermiers, métayers, ouvriers agricoles et domestiques attachés à la personne, et de l'adhésion du gouvernement à cette modification conforme à celle exprimée précédemment par le groupe.

Après avoir entendu M. Pelletan, le Groupe a estimé, en outre, qu'on ne saurait sans inconvénients confondre l'assistance aux vieillards avec les retraites aux travailleurs pour se décharger sur cette assistance d'une partie des charges des retraites, combinaison qui n'aurait d'autre résultat que de rejeter sur les communes et surtout sur les communes pauvres un fardeau qu'elles ne pourraient pas supporter, et s'en réfère à ses précédentes décisions.

Le groupe, sur la proposition de M. Klotz, constate que malgré les efforts accomplis par lui en temps utile, le dépôt du projet n'a pas encore effectué par le gouvernement, et que seul incombe maintenant la responsabilité de ce retard.

Le groupe est d'avis que les vacances ne doivent pas s'ouvrir avant le 10 avril et confie à son président le soin de s'entendre avec les présidents des autres groupes républicains de gauche pour qu'il soit donné satisfaction à ce désir.

Le bureau est chargé en outre de demander au gouvernement des précisions sur la portée des déclarations des ministres des travaux publics et des finances, en ce qui concerne la loi Berteaux-Rabier.

MM. Rabier, Berteaux, Pichadre, Coutant, Dendre se joindront au bureau pour cette délégation.

Le groupe est d'avis de voter les crédits du Maroc.

Un prêtre arrêté pour vol

Il avait dérobé 300.000 francs à la tutelle d'un de ses pénitents.

Rome, 25 mars. — A Naples, a été arrêté, sous l'inculpation de vol, le révérend père Valeriano, un moine très répandu dans le monde aristocratique.

Ce saint homme était le confesseur du duc de Monforte. Le duc étant mort récemment, le père Valeriano en profita pour s'approprier les bijoux de la famille de Monforte ainsi qu'un certain nombre de titres de rente le tout évalué à 300,000 francs. C'est ce vol qui a motivé l'arrestation du révérend père.

Un naufrage en Amérique

DIX-HUIT PERSONNES NOYÉES

New-York, 25 mars. — Un télégramme de Marietta (Ohio) annonce que le steamer *Columbin*, ayant à bord des excursionnistes, a été abordé et coulé ; 18 personnes ont été noyées.

Le Conflit Sino-Japonais

Le boycottage des marchandises chinoises continue.

New-York, 25 mars. — D'après des télégrammes de Chine, le boycottage des marchandises japonaises prendra vraisemblablement peu des proportions dangereuses ; on sait à Washington que le gouvernement chinois est irrité contre la politique agressive poursuivie par le Japon en Chine et en Corée ; néanmoins, on considère que la visite de l'escadre américaine à Hong-Kong et à Shanghaï aura pour effet de rassurer la population chinoise.

Dernières Nouvelles Régionales

Élection Cantonale à Roubaix

Le décret de convocation

Le « Journal Officiel » publie ce matin un décret du ministre de l'intérieur convoquant pour le 12 avril 1903, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement, les électeurs du canton de Roubaix-Est.

Vols de tulle et de dentelles à Calais

DEUX ARRESTATIONS A LILLE

Lundi matin, parcourant le marché de Wazemmes, les agents de la Sûreté Pécar et Demandt surprenaient deux individus qui vendaient à vil prix des dentelles et du tulle.

Intrigués, ils demandèrent quelques renseignements à ces camelots.

En présence de leurs réponses embarrassées, ils n'hésitèrent pas à les arrêter et les conduisirent devant M. Guyot, commissaire chef de la Sûreté.

Interrogés, ils déclarèrent se nommer Abraham Rappoport, né à Amsterdam, âgé de 20 ans, et Paul-Jacques Mosthuy, 17 ans, tulliste, né à Calais, demeurant tous deux en garni rue Gambetta, 61.

Aux questions du magistrat sur la provenance des marchandises qu'ils écoulaient, Rappoport, un jeune israélite bien connu de la police, répondit que la veille, dans un estaminet, il avait rencontré un voyageur, disant se nommer Dubruille, qui lui avait cédé, pour 140 francs, des pièces de dentelles et de tulle.

A l'appui de cette allégation, il remit à M. Guyot un reçu signé du nom qu'indiquait !

Le magistrat se rendit chez les deux colporteurs. Sa perquisition fit découvrir pour 500 francs de marchandises !

Une jeune femme, qui se trouvait chez Rappoport et qui sortit de ses dentelles, avait pu fournir des explications telles que nous avons dû la laisser en liberté.

Les deux camelots, bien entendu, sont maintenus en état d'arrestation et mis à la disposition du parquet.

De l'enquête ouverte par M. Guyot, il résulte que les tulles et dentelles saisis proviendraient d'un vol commis à la fabrique Boulanger, à Calais, dans la nuit du 21 au 22 mars courant.

Des renseignements vont être demandés à la police calaisienne afin de savoir si ces dentelles ont bien été dérobées dans cette ville.